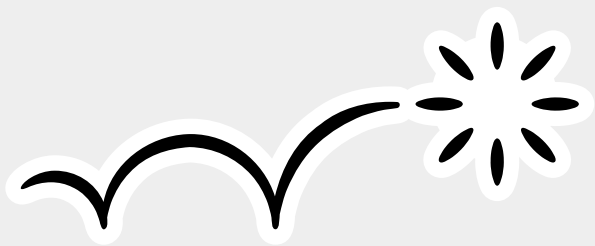


OFFRES PARTICULIERS

**BROCHURE TARIFS
NRJ MOBILE
ET CONDITIONS
GÉNÉRALES DE SERVICE**



**AU 1^{ER} MARS
2021**

UNE QUESTION ?

Accédez 24h/24 à toutes les informations de votre compte (factures, consommations...), gérez votre forfait ou changez de mobile depuis votre **Espace Client** sur www.nrjmobile.fr ou depuis votre application mobile (compatible iOS et Android) à télécharger sur Google Play ou App Store. Retrouvez également toutes les réponses à vos questions dans la rubrique **Assistance** ou directement sur www.assistance-mobile.com

INFOS PRATIQUES

■ VOL

1) Suspendez votre ligne et commandez une nouvelle carte SIM immédiatement :

- dans votre Espace Client sur www.nrjmobile.fr, ou
- en appelant votre Service Client depuis un poste fixe au 0 969 360 200 (appel non surtaxé).

2) Déposez plainte le plus rapidement possible dans un commissariat ou une gendarmerie en pensant à fournir votre numéro IMEI (souvent indiqué sur l'emballage d'origine de votre mobile ou que vous avez préalablement noté en saisissant le *#06#). Le commissariat ou la gendarmerie transmettra à NRJ Mobile les données nécessaires au blocage de votre mobile.

3) Si vous êtes couvert par une assurance, n'oubliez pas de faire une déclaration de vol auprès de votre assureur sous 2 jours ouvrés.

■ PERTE

Dans le cas d'une perte de votre mobile, suspendez votre ligne et commandez une nouvelle carte SIM dans votre Espace Client sur www.nrjmobile.fr ou auprès de votre Service Client. Si vous retrouvez votre téléphone, nous pourrions bien sûr rétablir votre ligne.

■ SMS

- **Taille d'un SMS** : 160 caractères standards. Dès lors que vous dépassez ce nombre de caractères, le message est envoyé en plusieurs SMS, facturés en fonction de votre offre. Dans le cas où votre SMS contient des caractères spéciaux (^, ", €...), la taille peut être réduite à 70 caractères (en fonction de votre mobile). Dès lors que vous dépassez ce nombre de caractères, le message est envoyé en plusieurs SMS facturés en fonction de votre offre.

- **Stop SPAM** : pour ne plus recevoir de SMS de la part d'un éditeur de services, il vous suffit d'envoyer le mot STOP par SMS au numéro expéditeur du message. (L'envoi de STOP ne fonctionne que pour les numéros expéditeurs à 5 chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7 ou 8). Le fait d'avoir répondu STOP par SMS au numéro expéditeur interrompt uniquement les messages commerciaux de la société émettrice du message et non l'ensemble des messages commerciaux. (L'envoi du message STOP au numéro expéditeur est gratuit chez Euro-Information Telecom).

- **Contact** : pour obtenir les coordonnées du Service Client de l'expéditeur, il vous suffit d'envoyer le mot CONTACT par SMS au numéro d'expéditeur du message. (L'envoi de CONTACT ne fonctionne que pour les numéros expéditeurs à 5 chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7 ou 8. L'envoi du message CONTACT au numéro expéditeur s'effectue gratuitement chez Euro-Information Telecom).

- **Signal d'un SPAM (gratuit)** : dès la réception d'un SMS non sollicité sur votre mobile, vous pouvez le signaler en quelques secondes en le transférant par SMS au numéro 33700.

- **Plus d'informations sur <http://www.33700.fr>**

■ OÙ SOUSCRIRE LES OFFRES ?

Les offres sont disponibles auprès des distributeurs agréés NRJ Mobile.

■ FORFAIT AVEC WEB INCLUS OU DÉBIT AJUSTÉ : QUELLE DIFFÉRENCE ?

On peut distinguer deux fonctionnements différents.

Web inclus rechargeable : lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité d'acheter des recharges dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options » pour continuer à surfer. Les Mo inclus ne sont pas reportables.

Web avec un débit ajusté : au-delà du volume de Web indiqué, la vitesse de connexion est réduite : applications, mails et navigation Web sont possibles mais le streaming est inutilisable. Le jour de renouvellement de votre forfait, le débit initial sera réinitialisé.

■ HORS FORFAIT

Le hors forfait comprend :

- les communications et les usages qui ne sont pas compris dans votre forfait,
- les communications et les usages que vous effectuez une fois que votre forfait est épuisé.

FORFAIT ULTIMATE SPEED

NOM DE L'OFFRE		2h 500 Mo	5 Go	50 Go	100 Go
DESCRIPTION DE L'OFFRE	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	2h SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 500 Mo (inclus et rechargeables)	SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 5 Go (débit ajusté au-delà)	SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 50 Go (débit ajusté au-delà)	SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 100 Go (débit ajusté au-delà)
	DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE	-	-	Appels illimités vers les fixes de 85 destinations internationales* et vers les mobiles des USA/Canada	
	EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM⁽²⁾ POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS⁽³⁾	Appels décomptés du forfait 2h SMS/MMS illimités Web 4G : 500 Mo (inclus) ⁽⁴⁾	SMS/MMS illimités Web 4G : 2 Go (inclus) ⁽⁴⁾	SMS/MMS illimités Web 4G : 10 Go (inclus) ⁽⁴⁾	SMS/MMS illimités Web 4G : 20 Go (inclus) ⁽⁴⁾
PRIX MENSUEL 24 MOIS		12,99 €	19,99 €	29,99 €	44,99 €
PRIX MENSUEL 12 MOIS		18,99 €	25,99 €	41,99 €	56,99 €
USAGES ILLIMITÉS ET WEB		<ul style="list-style-type: none"> • Entre personnes physiques et à usage privé. • 3h max par appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'International dont UE et DOM. • Hors usages surtaxés. 			

● LES COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

- Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain : à la seconde dès la 1^{re} seconde (au-delà : 0,38 €/min).
- Pour les forfaits 50 Go et 100 Go, appels vers les fixes de 85 destinations internationales (cf pages « International ») et vers les mobiles des USA/Canada.
- SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain.

● LES COMMUNICATIONS EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM⁽²⁾ POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS⁽³⁾

- Détails des destinations dans les pages « International ».
- Appels voix (décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles) et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM (au-delà : détails des tarifs dans les pages « International »).
- Les appels en réception sont inclus.
- ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

● LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

- Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à

tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis l'UE/DOM.

- Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine, décomptés à la seconde après la 1^{re} minute indivisible. Sous réserve que le service soit compatible avec votre offre et celle de votre correspondant.
- SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
- Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appeil.
- Les communications internationales (web, appels...) en émission/réception non comprises dans le forfait (cf. tarifs dans les pages « International »).

● AVANCE SUR FACTURE

Voir page « Services et Avance sur facture ».

● LE SERVICE CLIENT (tarifs en France métropolitaine)

Vos conseillers restent à votre écoute au 0 969 360 200 (appel non surtaxé) ou au 675 200 ou 200 depuis votre mobile (1^{re} minute gratuite, puis prix d'un appel non surtaxé).

● PRIX CARTE SIM

En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau. Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1^{er} mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0036 €/Mo. *Détail des destinations pages « International ».

FORFAIT WOOT

NOM DE L'OFFRE		100 Mo	10 Go	100 Go
DESCRIPTION DE L'OFFRE	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels illimités		
		SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 100 Mo (inclus et rechargeables)	SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 10 Go (débit ajusté au-delà)	SMS/MMS illimités Web 4G ⁽¹⁾ : 100 Go (débit ajusté au-delà)
	EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM ⁽²⁾ POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS ⁽³⁾	Appels illimités		
		SMS/MMS illimités Web 4G : 100 Mo (inclus) ⁽⁴⁾	SMS/MMS illimités Web 4G : 2 Go (inclus) ⁽⁴⁾	SMS/MMS illimités Web 4G : 10 Go (inclus) ⁽⁴⁾
PRIX MENSUEL SANS ENGAGEMENT		9,99 €	15,99 €	19,99 €
USAGES ILLIMITÉS ET WEB		<ul style="list-style-type: none"> • Entre personnes physiques et à usage privé. • 3h max par appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'UE et DOM. • Hors usages surtaxés. 		

● LES COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

- Appels voix vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL. Hors N° spéciaux ou N° d'accès Internet) d'un opérateur métropolitain, à la seconde dès la 1^{re} seconde.
- SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain.

● LES COMMUNICATIONS EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM⁽²⁾ POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS⁽³⁾

- Détails des destinations pages « International ».
- Appels voix et SMS/MMS, vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM.
- Les appels en réception sont inclus.
- ATTENTION : les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE (hors France métropolitaine) et DOM ne sont pas incluses.

● LES COMMUNICATIONS HORS FORFAIT

- Appels vers les N° courts et N° spéciaux métropolitains à tarif majoré : communications décomptées du forfait + tarif affiché par

le fournisseur du service facturé hors forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde depuis la France métropolitaine, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles depuis UE/DOM.

- Appels visio : 0,50 €/min en France métropolitaine, décomptés à la seconde après la 1^{re} minute indivisible. Sous réserve que le service soit compatible avec votre offre et celle de votre correspondant.
- SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
- Appels vers les numéros de radiomessagerie : 2,20 € maximum/appeal.
- Les communications internationales (web, appels...) en émission/réception non comprises dans le forfait (cf. tarifs dans les pages « International »).

● AVANCE SUR FACTURE

Voir page « Services et Avance sur facture ».

● PRIX CARTE SIM

En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau. Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1^{er} mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0036 €/Mo.

FORFAIT BLOQUÉ BE LIVE

NOM DE L'OFFRE		1h	2h
		Forfait bloqué de communications (voix, SMS, MMS, communications internationales...)	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	1h ⁽¹⁾	2h ⁽¹⁾
		SMS/MMS illimités Web 4G ⁽²⁾ : 20 Mo (inclus et rechargeables)	SMS/MMS illimités Web 4G ⁽²⁾ : 1 Go (inclus et rechargeables)
		+ Web radios NRJ en illimité	
	EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM ⁽³⁾ POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS ⁽⁴⁾	Appels décomptés du crédit	
		SMS/MMS illimités Web 4G : 20 Mo (inclus) ⁽⁵⁾	SMS/MMS illimités Web 4G : 1 Go (inclus) ⁽⁵⁾
	+ Digital Coach + Avantage -16 ans, valables en France métropolitaine, en UE et DOM		
PRIX MENSUEL 12 MOIS AVEC MOBILE		10,99 €	15,99 €
COÛT/MIN EN FRANCE MÉTROPOLITAINE		0,18 €	0,13 €
USAGES ILLIMITÉS ET WEB		<ul style="list-style-type: none"> • SMS/MMS illimités : sous réserve d'un crédit mensuel positif. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine et 99 destinataires différents max/mois vers et depuis l'UE et DOM. • Entre personnes physiques et à usage privé. • Hors usages surtaxés. 	

● LES COMMUNICATIONS DÉCOMPTÉES DU FORFAIT

- Appels voix/visio vers les N° mobiles ou fixes (y compris box ADSL) d'un opérateur métropolitain depuis la France métropolitaine : à la seconde dès la 1^{re} seconde (cf. prix/min dans le tableau). Service Visio : Sous réserve que le service soit compatible avec votre offre et celle de votre correspondant.
- Appels vers les N° courts et N° spéciaux français à tarif majoré : communication (voir ci-dessus) + tarif affiché par le fournisseur du service décomptés du forfait. Appels décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde.
- Appels voix/visio vers les N° fixes et mobiles d'un opérateur d'UE/DOM, depuis l'UE/DOM hors France métropolitaine : appels voix au tarif de 0,0384 €/min, décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles. Service Visio : sous réserve que le service soit compatible avec votre offre et celle de votre correspondant.
- SMS/MMS métropolitains surtaxés : tarif affiché par le fournisseur du service.
- Appels vers les numéros de radiomessagerie français : 2,20 € maximum/appel.
- Les autres communications internationales (cf. tarifs dans les pages « International »).

● LES COMMUNICATIONS ILLIMITÉES

- SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur métropolitain depuis la France métropolitaine.
- SMS/MMS vers les N° mobiles d'un opérateur d'Union Européenne ou DOM (Détails des destinations pages « International ») depuis l'Union Européenne (hors France métropolitaine) ou DOM.
- Les appels en réception en France métropolitaine et en UE & DOM⁽³⁾ pour les voyageurs occasionnels⁽⁴⁾.

● UNE FOIS LE CRÉDIT MENSUEL ÉPUISÉ

Le forfait se bloque, vous continuez à recevoir des appels et des SMS/MMS en France métropolitaine, en Union Européenne et dans les DOM, mais vous ne pouvez plus émettre d'appels, de SMS/MMS ni naviguer sur le Web. Il est toutefois rechargeable

avec les recharges NRJ Mobile, afin de pouvoir continuer à communiquer. Ces recharges ne sont pas soumises à une durée de validité. Pour recharger, appelez gratuitement le 675 300.

● WEB RADIOS NRJ

Écoute en illimité en France métropolitaine à partir de l'application NRJ Radio (Android) ou NRJ Radio (iOS). Service nécessitant une connexion Web sur le mobile (non décompté du Web inclus : 20 Mo ou 1 Go selon le forfait).

ATTENTION : l'utilisation des contenus « Podcasts » depuis l'application n'est pas comprise dans l'offre et est décomptée du Web inclus.

● DIGITAL COACH

Option à activer depuis l'Espace Client ou auprès du Service Client. Solution performante et innovante pour Android (versions à partir de 4.0.3) et iOS (versions à partir de 8.4) conçue par Xooloo, qui favorise la communication et accompagne parents et enfants dans la découverte des usages numériques. Pilotez à distance toutes les fonctionnalités du service grâce à l'application parent, définissez vos règles, adaptez-les à tout moment selon les habitudes et besoins de vos enfants. Plus d'information en appelant le Service Client.

● AVANTAGE -16 ANS

1h d'appels offerte chaque mois, vers les 2 numéros tous opérateurs des parents, en plus du forfait bloqué, quand le crédit est épuisé.

● AVANCE SUR FACTURE

Voir page « Services et Avance sur facture ».

● LE SERVICE CLIENT (tarifs en France métropolitaine)

Vos conseillers restent à votre écoute au 0 969 360 200 (appel non surtaxé) ou au 675 200 ou 200 depuis votre mobile (1^{re} minute gratuite, puis prix d'un appel non surtaxé).

● PRIX CARTE SIM

En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau. Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) Temps maximum de communication calculé à partir d'un usage exclusif d'appels voix non surtaxés en France métropolitaine. (2) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (3) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (4) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (5) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1^{er} mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0036 €/Mo. (6) Compatible uniquement avec les versions d'OS égales ou supérieures à Android 4.1 (mobiles Android) ou iOS 7.0 (mobiles iOS).

FORFAIT 4G POCKET

NOM DE L'OFFRE		15 Go
DESCRIPTION DE L'OFFRE	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Web 4G ⁽¹⁾ : 15 Go (débit ajusté au-delà)
	EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM ⁽²⁾ POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS ⁽³⁾	Web 4G : 2 Go (inclus) ⁽⁴⁾
PRIX MENSUEL SANS ENGAGEMENT		15,99€ sans mini box* 4G
PRIX MENSUEL 12 MOIS		19,99€ avec mini box* 4G à prix préférentiel en vous engageant 12 mois.

Réservée aux nouvelles souscriptions, et en migration aux clients 4G Pocket.

● LES COMMUNICATIONS DÉCOMPTÉES DU FORFAIT

- Web en France métropolitaine au Ko dès le 1^{er} Ko.
- Web en Union Européenne et DOM au Ko dès le 1^{er} Ko.
- En cas d'usage de l'offre avec un routeur, tous les usages Web réalisés depuis des appareils connectés au routeur seront décomptés du forfait.

● LE SERVICE CLIENT (tarifs en France métropolitaine)

Vos conseillers restent à votre écoute au 0 969 360 200 (appel non surtaxé).

● PRIX CARTE SIM

- En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.

FORFAIT BOX* 4G

NOM DE L'OFFRE		Box 4G
DESCRIPTION DE L'OFFRE	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Web 4G ⁽¹⁾ : 250 Go (débit ajusté au-delà)
	PRIX MENSUEL 12 MOIS	29,99€ avec Box* 4G à prix préférentiel
USAGE WEB		Accès réservé à un usage strictement personnel

● LES COMMUNICATIONS DÉCOMPTÉES DU FORFAIT

- Web en France métropolitaine au Ko dès le 1^{er} Ko.
- En cas d'usage de l'offre avec une Box* 4G, tous les usages Web réalisés depuis des appareils connectés à la Box* 4G seront décomptés du forfait.

● LE SERVICE CLIENT (tarifs en France métropolitaine)

Vos conseillers restent à votre écoute au 0 969 360 200 (appel non surtaxé).

● AVANCE SUR FACTURE

Voir page « Services et Avance sur facture ».

● PRIX CARTE SIM

En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.

OFFRES SOUMISES À CONDITIONS. Sous réserve d'équipement compatible et de couverture de réseau. Détails et disponibilité du réseau 4G sur www.nrjmobile.fr/reseau.html

(1) 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. (2) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. (3) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (4) Lorsque le quota du volume Web inclus est atteint, votre connexion Web est bloquée jusqu'à votre prochaine date de renouvellement mensuel de votre forfait. Vous avez la possibilité de continuer à utiliser votre Internet mobile en activant l'Option Internationale avec Web dans votre Espace Client, rubrique « Forfait et options », à l'issue du 1^{er} mois de souscription (sauf cas d'impayés). Vous serez alors facturé au tarif de 0,0036€/Mo. *Routeur. Prix du routeur disponible auprès de votre distributeur.

INTERNATIONAL

1. LISTE DES DESTINATIONS INCLUSES ET ILLIMITÉES AVEC LES FORAITS ULTIMATE SPEED 50 Go ET 100 Go [APPELS VERS LES FIXES DE CES 85 DESTINATIONS]

Europe : Açores, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Corfou, Chypre, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Écosse, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île d'Aland, Île de Man, Île de Rhodes, Irlande du Nord, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Angleterre, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

Saint-Barthélemy, Saint-Martin. DOM : Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion.

Les Amériques : Alaska, Canada, États-Unis, Hawaï, Porto Rico, Argentine, Brésil, Chili, Costa-Rica, Île de Pâques, Pérou.

Asie Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, République de Corée, Île Christmas, Inde, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan.

Andorre, Israël (sauf Paltel dont les tranches de numéros sont les suivantes : +97-222, ...-242, ...-282 et ...-292), **Maroc** (sauf l'opérateur Wana dont les tranches de numéros sont les suivantes : +212-526, ...-527, ...-529, ...-533, ...-534, ...-538, ...-540, ...-546, ...-547, ...-550 et ...-553).

2. ZONES TARIFAIRES INTERNATIONALES POUR LES FORAITS ULTIMATE SPEED, WOOT ET 4G POCKET

Zone 1, également appelée Union Européenne et DOM : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (+ Baléares et Canaries), Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, (+ France métropolitaine pour les appels/SMS/MMS depuis la zone 1) + **Islande, Liechtenstein, Norvège**.

Zone 1 bis : Suisse

Zone 2 : Algérie, Canada, États-Unis, Maroc, Turquie.

Zone 3 : Reste du monde⁽¹⁾.

Zone 3 bis : Tunisie.

3. TARIFS⁽¹⁾ HORS FORAITS APPLICABLES AUX FORAITS ULTIMATE SPEED, WOOT ET 4G POCKET⁽²⁾ [HORS USAGES SURTAXÉS]

Les communications de la France vers l'étranger

	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers les zones 2 et 3 bis	Vers la zone 3	Vers réseaux satellitaires
Appels voix	0,228 €/min	0,50 €/min	0,60 €/min	1,50 €/min	3,50 €/min
Appels visio	1,20 €/min		1,80 €/min	2,40 €/min	7 €/min
SMS	0,072 €/destinataire	0,30 €/destinataire			
MMS	0,90 €/destinataire				

Les communications depuis l'étranger

Appels voix et visio	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,0384 €/min* Visio : 0,51 €/min	0,42 €/min*	1,20 €/min	2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 1 bis	0,42 €/min*		1,20 €/min	2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 2	1,20 €/min			2,20 €/min	4,60 €/min
Depuis la zone 3	2,20 €/min				4,60 €/min
Depuis la zone 3 bis et les réseaux satellitaires	4,60 €/min				

- Répondeur/Service Client/Suivi conso : prix d'un appel depuis la zone d'émission.

- Numéros spéciaux français : prix d'un appel depuis la zone d'émission + surtaxe définie par le fournisseur de service.

Émissions SMS	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,012 €/destinataire	0,30 €/destinataire			
Depuis la zone 1 bis	0,13 €/destinataire		0,30 €/destinataire		
Depuis les zones 2 et 3	0,30 €/destinataire				
Depuis la zone 3 bis et les réseaux satellitaires	0,80 €/destinataire				

Émissions MMS	Vers la zone 1	Vers la zone 1 bis	Vers la zone 2	Vers la zone 3	Vers la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Depuis la zone 1	0,0036 €/destinataire	0,70 €/destinataire	1,10 €/destinataire		
Depuis la zone 1 bis	0,70 €/destinataire		1,10 €/destinataire		
Depuis les zones 2, 3, 3 bis et les réseaux satellitaires	1,10 €/destinataire				

web	Dans la zone 1	Dans la zone 1 bis	Dans la zone 2	Dans la zone 3	Dans la zone 3 bis et réseaux satellitaires
	0,0036 €/Mo	0,70 €/Mo	15,4 €/Mo		

(1) Dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers avec lesquels Euro-Information Telecom a un accord d'itinérance. Sous réserve de mobile compatible avec ces réseaux.

(2) Forfaits 4G Pocket uniquement concernés par le tableau « Web ».

INTERNATIONAL

Réception à l'étranger

	Dans la zone 1	Dans la zone 1 bis	Dans la zone 2	Dans la zone 3	Dans la zone 3 bis et réseaux satellitaires
Appels	gratuit ⁽¹⁾	0,13 €/min**	0,60 €/min	1 €/min	2,20 €/min
SMS	gratuit				
MMS	gratuit	0,70 €/destinataire	0,84 €/destinataire		

Appels voix/visio décomptés à la seconde après la 1^{re} minute indivisible

*Appels voix/visio décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles

**Appels voix/visio décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde

4. ZONES TARIFAIRES INTERNATIONALES POUR LES FORFAITS BLOQUÉS BE LIVE

Europe, également appelée Union Européenne : Açores, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède (+ France métropolitaine pour les appels/SMS/MMS depuis la zone 1).

Outre-mer, également appelée DOM : Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Suisse.

Europe élargie : Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Turquie, Ukraine.

Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.

Amérique du Nord : Canada, États-Unis.

Reste du monde : les autres pays⁽¹⁾.

5. TARIFS⁽²⁾ APPLICABLES AUX FORFAITS BLOQUÉS BE LIVE (HORS USAGES SURTAXÉS)

LES COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER (HORS SMS/MMS ET WEB EN UNION EUROPEENNE ET DOM INCLUS DANS LE FORFAIT) SONT DÉCOMPTÉES DU CRÉDIT.

Les communications de la France vers l'étranger

	Vers Outre-mer, Europe	Vers Suisse	Vers Europe élargie, Maghreb	Vers Amérique du Nord et Reste du monde	Vers réseaux satellitaires
Appels voix	0,75 €/min			1,55 €/min	3 €/min
Appels visio	0,75 €/min		0,75 €/min 1,55 €/min pour le Maghreb	1,30 €/min 1,55 €/min pour l'Amérique du Nord	
SMS	0,30 €/destinataire				
MMS	0,90 €/destinataire				

Les communications depuis l'étranger

Appels voix et visio	Vers Outre-mer, Europe	Vers Suisse	Vers Europe élargie, Maghreb, Amérique du Nord	Vers Reste du monde	Vers réseaux satellitaires
Depuis Outre-mer, Europe	0,0384 €/min*	0,42 €/min*	1,49 €/min	2,50 €/min	4,90 €/min
Depuis Suisse	0,42 €/min*		1,49 €/min	2,50 €/min	4,90 €/min
Depuis Europe élargie, Maghreb, Amérique du Nord	1,49 €/min			2,50 €/min	4,90 €/min
Depuis Reste du monde	2,50 €/min				4,90 €/min

- Répondeur / Service Client / Info conso : prix d'un appel depuis la zone d'émission.

- Service de rechargement 00 33 820 030 300 : appel gratuit.

- Numéros spéciaux français : prix d'un appel depuis la zone d'émission + surtaxe définie par le fournisseur de service.

Émission SMS	Vers Outre-mer, Europe	Vers Suisse	Vers Europe élargie, Maghreb, Amérique du Nord	Vers Reste du monde	Vers réseaux satellitaires
Depuis Outre-mer, Europe	0,012 €/destinataire	0,30 €/destinataire			
Depuis Suisse	0,13 €/destinataire		0,30 €/destinataire		
Depuis Europe élargie, Maghreb, Amérique du Nord	0,30 €/destinataire				
Depuis Reste du monde	0,30 €/destinataire				

(1) Sauf voyageurs non occasionnels : 0,00912 €/min, appels décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde. (2) Dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers avec lesquels Euro-Information Telecom a un accord d'itinérance. Sous réserve de mobile compatible avec ces réseaux.

INTERNATIONAL

Émission MMS	Vers Outre-mer, Europe	Vers Suisse	Vers Europe élargie, Maghreb, Amérique du Nord	Vers Reste du monde	Vers réseaux satellitaires
Depuis Outre-mer, Europe	0,0036 €/destinataire				
Depuis Suisse	0,70 €/destinataire				
Depuis Europe élargie, Maghreb, Amérique du Nord	1,30 €/destinataire				
Depuis Reste du monde	1,30 €/destinataire				

Web	Dans les zones Outre-mer, Europe	Dans la zone Suisse	Dans les zones Europe élargie, Maghreb	Dans les zones Amérique du Nord et Reste du monde
	0,0036 €/Mo	0,70 €/Mo	15,4 €/Mo	

Réception à l'étranger

	Dans les zones Outre-mer, Europe	Dans la zone Suisse	Dans les zones Europe élargie, Maghreb	Dans les zones Amérique du Nord et Reste du monde
Appels	gratuit	0,13 €/min*	0,70 €/min	1,05 €/min
SMS	gratuit			
MMS	gratuit	0,70 €/destinataire	0,84 €/destinataire	

Appels voix/visio décomptés à la seconde après la 1^{re} minute indivisible

*Appels voix/visio décomptés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles

TABLEAU DE COMPATIBILITÉ DES FORFAITS AVEC SERVICES MOBILES ET OPTIONS

	ULTIMATE SPEED	WOOT	BE LIVE	4G POCKET	BOX 4G
Option internationale : si vous souhaitez communiquer ou utiliser votre Internet mobile depuis ou vers une destination qui n'est pas incluse dans votre forfait ou vos options ou recharges.	Option gratuite à activer dans l'Espace Client ATTENTION : L'ACTIVATION N'EST POSSIBLE QU'À L'ISSUE DU 1^{er} MOIS DE SOUSCRIPTION (SAUF CAS D'IMPAYÉS)				
Appels gratuits vers répondeur, n° commençant par 0 800 à 0 805, n° d'urgence et info conso	✓	✓	✓		
Présentation du numéro	✓	✓	✓		
Portabilité du n° (sur demande)	✓	✓	✓		
Mode modem	✓	✓	✓		✓
Voix sur IP	✓	✓	✓		
Double appel	✓	en option	✓		
Alerte conso ⁽¹⁾	✓		✓		
Report des minutes sans limite de date ⁽²⁾	✓				
Report du crédit de communication non utilisé le mois suivant ⁽³⁾			✓		
Options et recharges	en option	en option	en option	en option	
Rétablissement de débit web	en option	en option		en option	en option

✓ Service inclus et gratuit.

en option Service optionnel payant. Voir rubrique « Options et recharges ».

(1) Alerte par SMS lorsque le forfait est bientôt épuisé, un second SMS est envoyé lorsque celui-ci est épuisé. (Appels pris en compte dans un délai de 48h environ).
(2) Dans la limite du forfait mensuel et décompté à l'issue du forfait mensuel en cours. (3) Report du crédit de communication dans la limite du forfait mensuel, sur le mois suivant uniquement, et décompté à l'issue du forfait mensuel en cours.

OPTIONS ET RECHARGES

Sous réserve de mobile compatible. Disponibles uniquement avec les forfaits indiqués. Hors usages surtaxés. Règles de cumul auprès du Service Client ou dans votre Espace Client, rubrique Assistance.

1. LES RECHARGES WEB^[1]

(valables en France métropolitaine pour les forfaits Ultimate Speed 2h 500 Mo et Woot 100 Mo)

- 100 Mo : 3 €
- 250 Mo : 4 €
- 500 Mo : 6 €
- 1 Go : 10 €.

2. LE RÉTABLISSEMENT DU DÉBIT WEB^[2]

(valable en France métropolitaine)

- Forfait Ultimate Speed 5 Go : 10 €
- Forfait Woot 10 Go : 12 €
- Forfait 4G Pocket 15 Go : 15 €
- Forfait Ultimate Speed 50 Go : 20 €
- Forfaits Ultimate Speed 100 Go et Woot 100 Go : 40 €
- Forfait Box 4G : 30 €

3. LES RECHARGES VOIX ET WEB

• Forfaits bloqués Be Live

Sans durée de validité

- **Voix** (valables en France métropolitaine et en UE & DOM⁽³⁾ pour les voyageurs occasionnels⁽⁴⁾) :
 - > Recharge 5 € > Recharge 30 €
 - > Recharge 10 € > Recharge 50 €
 - > Recharge 20 €

- **Web** (valable en France métropolitaine) :
 - > Recharge 100 Mo à 5 €

4. L'OPTION VOIX^[5]

(valables en France métropolitaine et en UE & DOM⁽³⁾ pour les voyageurs occasionnels⁽⁴⁾ pour le forfait Ultimate Speed 2h 500 Mo)

- **Option 3 numéros illimités** : 5 €/mois - Bénéficiez des appels illimités vers 3 numéros de votre choix. 3H maximum par appel.

5. LES OPTIONS APPELS VERS L'INTERNATIONAL^{[6][7]}

(forfaits Ultimate Speed et Woot)

- **Appels illimités vers les fixes de 85 destinations : 4 €/mois (forfaits Ultimate Speed 2h 500 Mo et 5 Go et forfaits Woot).**

> 3h maximum par appel, 99 destinataires différents maximum dans le mois
> Valable depuis la France métropolitaine

> Vers les fixes de l'Union Européenne, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, DOM, les Amériques (Alaska, Canada, États-Unis, Hawaï, Porto Rico, Argentine, Brésil, Chili, Costa-Rica, Île de Pâques, Pérou), Asie Océanie (Australie, Chine, Hong Kong, République de Corée, Île Christmas, Inde, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taiwan), Andorre, Île d'Aland, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Israël (sauf l'opérateur Paltel dont les tranches de numéros sont les suivantes : +97-222, ...-242, ...-282 et ...-292), Maroc (sauf l'opérateur Wana dont les tranches de numéros sont les suivantes : +212-526, ...-527, ...-529, ...-533, ...-534, ...-538, ...-540, ...-546, ...-547, ...-550 et ...-553).

- **1h d'appels vers les mobiles/fixes de UE et Suisse : 5 €/mois^(*).**

> Valable depuis la France métropolitaine.

> Vers les fixes et mobiles de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Guadeloupe (+ La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Canada, États-Unis, Alaska, Hawaï, Porto Rico, Suisse, Andorre, Liechtenstein, Norvège.

- **30 min vers le Maghreb et la Turquie : 7 €/mois^(*) ou 60 min vers le Maghreb et la Turquie : 12 €/mois^(*)**

> Valables depuis la France métropolitaine.

> Vers les mobiles et fixes du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Turquie.

6. LES RECHARGES VOYAGE

- **Recharges USA, Canada, Suisse (non disponibles sur le forfait Box 4G)**

- **30 min d'appels + 30 SMS + 500 Mo de web : 9,99 €^(**)**

> Valable depuis les États-Unis, Canada et Suisse vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).

> Valable 7 jours à compter de la date d'activation.

- **Appels/SMS illimités + 3 Go de web : 29,99 €^(**)**

> Valable depuis les États-Unis, Canada et Suisse vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).

> Valable 14 jours à compter de la date d'activation.

- **Recharges « Multi-destinations » (non disponibles sur le forfait Box 4G)**

Liste des pays : Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Chine, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Qatar, Russie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Tunisie.

- **60 min d'appels + 60 SMS : 19,99 €^(**)**

> Valable depuis les pays présentés ci-dessus vers ces mêmes pays et la France métropolitaine (fixes ou mobiles).

> Valable 30 jours à compter de la date d'activation.

- **300 Mo de web : 19,99 €^(**)**

> Valable dans les pays présentés ci-dessus.

> Valable 30 jours à compter de la date d'activation.

7. LES OPTIONS SUISSE^{[6][7]}

(forfaits Ultimate Speed et Woot)

- **30 min d'appels + 50 SMS : 6 €/mois^(*)**

ou 1h d'appels + 100 SMS : 9 €/mois^(*)

ou 3h d'appels + 300 SMS + 300 Mo en Suisse : 20 €/mois^(*).

> Valables depuis la France métropolitaine vers la Suisse (fixes ou mobiles) et/ou depuis la Suisse vers la France métropolitaine et la Suisse (fixes ou mobiles).

8. LES OPTIONS TRANQUILLITÉ

- **Option Digital Coach⁽⁶⁾⁽⁷⁾ : 3,49 €/mois** (forfaits Ultimate Speed et Woot). Solution performante et innovante pour Android (versions à partir de 4.0.3) et iOS (versions à partir de 8.4) conçue par Xooloo, qui favorise la communication et accompagne parents et enfants dans la découverte des usages numériques. Pilotez à distance toutes les fonctionnalités du service grâce à l'application parent, définissez vos règles, adaptez-les à tout moment selon les habitudes et besoins de vos enfants. Plus d'informations en appelant le Service Client.

- **Option de Blocage⁽⁶⁾ : 1 €/mois** (non disponible sur le forfait Ultimate Speed 2h 500 Mo). Cette option vous permet de bloquer tous les usages hors forfaits (appels surtaxés, SMS MMS surtaxés, usages à l'étranger, réception des appels à l'étranger...). **Attention : l'option désactive les appels vers l'international compris dans votre offre. En revanche, les communications depuis l'étranger comprises dans votre offre ne sont pas bloquées.**

- **Option de blocage des numéros surtaxés et des achats à l'acte : gratuite.** Cette option vous permet de bloquer les appels/SMS surtaxés, les téléchargements Gallery ainsi que les achats à l'acte. Option activable uniquement sur demande auprès du Service Client (incompatible avec l'Option de Blocage).

- **Option de blocage des usages premium⁽⁸⁾ : gratuite** (disponible uniquement sur les forfaits Libre Service). Cette option bloque l'émission de SMS et MMS depuis la France vers l'international, les appels vers les numéros surtaxés et les achats à l'acte.

9. OPTION SÉCURITÉ DU MOBILE^[6]

- **Option sécurité du mobile par Kaspersky : 3 €/mois. Premier mois offert.**

(Compatible avec les forfaits Ultimate Speed et Woot). Cette option de sécurité protège vos appareils n'importe où et à n'importe quel moment. Il vous est possible de protéger simultanément deux appareils à choisir

(1) Recharge à souscription immédiate valable jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. (2) Utilisable immédiatement jusqu'à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. Rétablissement du débit Web pour un volume d'échange de données identique à celui proposé dans votre offre en France métropolitaine. Non reportable. (3) Hors France métropolitaine. Également inclus Islande, Liechtenstein, Norvège, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les appels/SMS/MMS vers la France métropolitaine. (4) Facturation hors forfait (après alerte du client) des usages en itinérance en UE et DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, utilisation du forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et réalisation de plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. (5) Appels non surtaxés entre personnes physiques et à usage privé. Option mensuelle à souscription immédiate, reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. Saisie des 3 numéros dans votre espace client. 1^{er} changement gratuit, puis 3 € par changement. (6) Option mensuelle à souscription immédiate, reconductible tacitement par période de 1 mois. Tout mois commencé est dû. (7) Modification de l'option en cours de mois applicable à la prochaine date de renouvellement mensuel du forfait. (8) Option activée par défaut et désactivable par appel au Service Client. Non réactivable par la suite.

(*) Décompte des appels à la seconde dès la première seconde. Au-delà des minutes, SMS et de l'enveloppe web inclus dans l'option : voir les règles de décompte sur les pages « International ».
(**) Décompte des appels à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles. Au-delà des minutes, SMS et de l'enveloppe web inclus dans l'option : voir les règles de décompte sur les pages « International ».

parmi vos Smartphones, tablettes, Mac et PC.

Cette application vous propose les fonctionnalités suivantes :

Antivirus - Anti Spam - Anti Vol - Protection Privée - Pare Feu.

Les fonctionnalités peuvent varier en fonction de l'appareil sur lequel le produit est utilisé. Plus d'information en appelant le Service Client.

Liste des compatibilités minimum ci-dessous :

• **Smartphones :**

- **Android :** Version 4.4 ou version supérieure,
- **iPhone iOS® :** 12 ou version supérieure.

• **Tablettes :**

- **Microsoft Windows :** Windows 10 Home/Pro/Enterprise 2 3; Windows 8 et 8.1/Pro (64 bits),
- **Android :** Version 4.4 ou version supérieure,
- **iPad iOS® :** 12 ou version supérieure.

• **Ordinateurs :**

- **Microsoft :** Windows 10 Home/Pro/Enterprise 2 3; Windows 8 et 8.1/Pro/Enterprise/mise à jour 8.1 ; Windows 7 Starter/Home Basic et Premium/Professional/Ultimate – SP1 ou supérieure,
- **MacOs :** Mac OS X 10.12 ou version supérieure.

10. LES SERVICES OPTIONNELS

(valables en France métropolitaine et en UE & DOM⁽³⁾ pour les voyageurs occasionnels⁽⁴⁾)

- **Double Appel⁽⁶⁾ :** 1 €/mois (forfaits Woot)

SERVICES MULTIMÉDIA

La connexion Web (« coût de transport ») est incluse ou facturée en fonction de l'offre dont vous bénéficiez (tarifs sur les pages des offres).

Des recharges ou options Web sont disponibles pour profiter d'un meilleur tarif. Pour plus d'infos, se reporter à la partie « Options ».

Poids moyen d'un jeu 3D/HD = 500 ko à 300 Mo.

TÉLÉCHARGEMENT :

- **Jeux :** de 1,50 € à 9,99 € + coût de transport.
- **Jeux HD :** 1,50 € à 9,99 € + coût de transport.

SERVICES VOCAUX :

- **Sonneries au 766 :** 1,35 €/appel + 0,34 €/min + tarif appel normal.
- **Répondeur au 737 :** 1,34 €/appel + tarif appel normal.
- **Horoscope au 467 :** 0,34 €/min + tarif appel normal.

La plupart des services multimédia nécessite une connexion web. Pour éviter des coûts éventuels il vous est conseillé d'avoir un forfait adapté.

Les autres services multimédia non cités ci-dessus sont des services fournis par des Éditeurs de Services sous leur propre responsabilité. En cas de contestation, l'abonné doit contacter ces Éditeurs de Services.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

• **Changement de numéro d'appel**

(sur appel au Service Client uniquement) : 10 €/acte.

• **Remplacement de carte SIM :**

- Sur appel au Service Client : 10 €.
- À partir de votre Espace Client : GRATUIT la première fois, puis 10 €.

• **Déblocage de carte SIM :**

- Sur appel au Service Client : 5 €.
- À partir de votre Espace Client : GRATUIT.
- À partir du Serveur Vocal interactif (composez le 09 69 360 200 puis tapez « 2 ») : GRATUIT.

• **Suspension de ligne en cas de vol ou perte :** GRATUIT.

• **Modification de la date de prélèvement :** sur appel au Service Client : 5 €/modification.

• **Remise en service de la ligne en cas de suspension pour impayé :** 10 €/acte.

• **Renvoi d'Appel :** le renvoi d'appel est pris en compte comme un appel émis depuis votre téléphone mobile. En fonction de votre offre et de votre consommation, il est soit inclus, décompté ou facturé.

• **Dépôt de garantie :** 500 €.

AVANCE SUR FACTURE (ART. 8 CGS)

	Avance sur facture (lors de la souscription)	Seuils avance sur facture (en cours de contrat si surconsommation)		
		Pendant les 3 premiers mois	Après 3 mois d'ancienneté	Après incident de paiement
Forfait Bloqué Be Live	Jusqu'à 114 €			
Forfait Ultimate Speed 2h 500 Mo	Montant exact de l'avance sur facture en fonction de votre offre. Informations disponibles auprès de votre vendeur.	30 €	Moyenne des 3 dernières factures X 1,5	30 €
Forfait Ultimate Speed 5 Go		30 €		30 €
Forfait Ultimate Speed 50 Go		60 €		30 €
Forfait Ultimate Speed 100 Go		60 €		30 €
Forfait Woot 100 Mo		15 €		15 €
Forfait Woot 10 Go	30 €	15 €		
Forfait Woot 100 Go	30 €	15 €		
Forfait 4G Pocket 15 Go	20 €	15 €		
Forfait Box* 4G	20 €	15 €		

* Routeur.

FORFAIT ULTIMATE SPEED (MISE À JOUR AU 04/01/2021)

NRJ Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom - 12 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02
Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 09 :

- **Par téléphone** (lun-sam 8h/22h hors jours fériés) : - depuis votre mobile : 200 ou 675 200 - depuis un autre numéro : 0 969 360 200
- **En ligne** : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE. Il permet de comparer les offres de service. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES						
NOM DE L'OFFRE	2h 500 Mo		5 Go	50 Go	100 Go	
TEMPS DE COMMUNICATION	120 minutes en France métropolitaine		Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM	Appels illimités : • en France métropolitaine, UE et DOM • vers les fixes de 85 destinations et les mobiles des USA/Canada		
DESCRIPTION DE L'OFFRE	USAGES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE • Forfait de communications voix 2h ou appels illimités (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles (y compris box ADSL). • Paliers 50 Go et 100 Go : appels illimités depuis la France métropolitaine vers les fixes de 85 destinations (liste complète en page « International ») et vers les mobiles des USA/Canada. • SMS/MMS illimités, métropolitains non surtaxés, entre personnes physiques et à usage privé, vers tous les opérateurs. • Web en très haut débit 4G : - Palier 2h 500 Mo : 500 Mo inclus et rechargeables. Bloqué ensuite. - Palier 5 Go : 5 Go. Débit ajusté au-delà. - Palier 50 Go : 50 Go. Débit ajusté au-delà. - Palier 100 Go : 100 Go. Débit ajusté au-delà.			USAGES EN UNION EUROPÉENNE (HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE) ET DOM POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS : • Appels vers fixes et mobiles en UE et DOM : - Palier 2h : appels décomptés du forfait 2h. - Paliers 5 Go, 50 Go et 100 Go : appels illimités. • SMS/MMS illimités en UE et DOM. • Web 4G : - Palier 2h 500 Mo : 500 Mo inclus. - Palier 5 Go : 2 Go inclus. - Palier 50 Go : 10 Go inclus. - Palier 100 Go : 20 Go inclus.		
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS	• Report des minutes non consommées dans la limite du forfait mensuel et décompté à l'issue du forfait mensuel en cours. • Accès gratuit à la messagerie vocale (en France métropolitaine).				• Présentation du numéro. • Double appel. • Alerte conso.	
DÉCOMPTÉ DES COMMUNICATIONS INCLUSES	• Voix en France métropolitaine : à la seconde dès la première seconde (pour le palier 2h) ; illimitée (pour les paliers 5 Go, 50 Go et 100 Go). • Voix en UE et DOM : à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles (pour le palier 2h) ; illimitée (pour les paliers 5 Go, 50 Go et 100 Go).				• Web : au ko. • SMS : illimités. • MMS : illimités.	
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS						
• Web 4G en France métropolitaine : débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. • En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 5 Go, 50 Go ou 100 Go, permettant navigation et mails. • Hors usages surtaxés. En cas de congestion de certains éléments du réseau mobile, des mesures de gestion de trafic sur la data pourront être prises afin de permettre l'accès de tout client à son réseau data. Durant la période de congestion, ces mesures peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet. En cas d'écarts de performance permanents prouvés, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.						
PRIX						
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE	Prix mensuel 12 mois	18,99 €	25,99 €	41,99 €	56,99 €	
	Prix mensuel 24 mois	12,99 €	19,99 €	29,99 €	44,99 €	
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	0,38 €/min	Non applicable			
	SMS	Non applicable				
	MMS	Non applicable				
	Web	Cf. recharges Web	Non applicable			
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min				
	SMS	0,012 €/destinataire				
	MMS	0,0036 €/destinataire				
	Web	0,0036 €/Mo				
FRAIS D'ACTIVATION	Non applicable					
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION						
DURÉE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée					
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	12 ou 24 mois					
RÉSILIATION	Résiliation par le client avant la fin de la période minimale d'engagement : • Souscription d'un forfait avec engagement 12 mois : résiliation par courrier adressé au Service Client, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement. • Souscription d'un forfait avec engagement 24 mois : résiliation par courrier adressé au Service Client, sous réserve : - En cas de résiliation intervenant avant la fin du 12 ^e mois, du paiement des frais d'abonnement et services y afférents restant à courir jusqu'à la fin du 12 ^e mois et du paiement du ¼ des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, - En cas de résiliation intervenant après la fin du 12 ^e mois, du paiement du ¼ des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement. Résiliation par le client au-delà de la période minimale d'engagement : la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité par courrier adressé au Service Client.					
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS						
Informations détaillées sur nos produits et services à l'attention des utilisateurs finaux en situation de handicap disponibles à cette adresse : https://www.nrjmobile.fr/fr/accessibilite.html						
AUTRES INFORMATIONS UTILES						
Le forfait Ultimate Speed est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver sous zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service de visiophonie.						
INTERRUPTION DES SERVICES	En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.					

FORFAIT WOOT (MISE À JOUR AU 04/01/2021)

NRJ Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom - 12 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02
Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 09 :

• **En ligne** : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE. Il permet de comparer les offres de service. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES			
NOM DE L'OFFRE	100 Mo	10 Go	100 Go
TEMPS DE COMMUNICATION	Appels illimités en France métropolitaine, UE et DOM		
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>USAGES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forfait de communications voix appels illimités (hors numéros courts et spéciaux) pour des appels vers fixes et mobiles (y compris box ADSL). • SMS/MMS illimités, métropolitains non surtaxés, entre personnes physiques et à usage privé, vers tous les opérateurs. • Web en très haut débit 4G : <ul style="list-style-type: none"> - Palier 100 Mo : 100 Mo inclus et rechargeables. Bloqué ensuite. - Palier 10 Go : 10 Go. Débit ajusté au-delà. - Palier 100 Go : 100 Go. Débit ajusté au-delà. <p>PRIX CARTE SIM : Prix de la carte SIM disponible auprès de votre distributeur.</p>		
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS	<ul style="list-style-type: none"> • Accès gratuit à la messagerie vocale (en France métropolitaine). • Présentation du numéro. <p>Les tarifs des services supplémentaires et options sont mis à disposition séparément</p>		
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES	<ul style="list-style-type: none"> • Voix en France métropolitaine : illimitée. • Voix en UE et DOM : illimitée. • Web : au ko. • SMS : illimités. • MMS : illimités. 		
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Web 4G en France métropolitaine : débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. • En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 10 Go ou 100 Go, permettant navigation et mails. • Hors usages surtaxés. <p>En cas de congestion de certains éléments du réseau mobile, des mesures de gestion de trafic sur la data pourront être prises afin de permettre l'accès de tout client à son réseau data. Durant la période de congestion, ces mesures peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet. En cas d'écarts de performance permanents prouvés, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.</p>			
PRIX			
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE	9,99 €	15,99 €	19,99 €
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Appels	Non applicable	
	SMS	Non applicable	
	MMS	Non applicable	
	Web	Cf. recharges Web	Non applicable
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min	
	SMS	0,012 €/destinataire	
	MMS	0,0036 €/destinataire	
	Web	0,0036 €/Mo	
FRAIS D'ACTIVATION	Non applicable		
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION			
DURÉE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée		
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	Sans engagement		
RÉSILIATION	La résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client.		
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS			
Informations détaillées sur nos produits et services à l'attention des utilisateurs finaux en situation de handicap disponibles à cette adresse : https://www.nrjmobile.fr/fr/accessibilite.html			
AUTRES INFORMATIONS UTILES			
Le forfait Woot est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver sous zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service de visiophonie.			
INTERRUPTION DES SERVICES	En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.		

FORFAIT BLOQUÉ BE LIVE (MISE À JOUR AU 04/01/2021)

NRJ Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom - 12 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02

Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 09 :

- **Par téléphone** (lun-sam 8h/22h hors jours fériés) : - depuis votre mobile : 200 ou 675 200 - depuis un autre numéro : 0 969 360 200
- **En ligne** : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE. Il permet de comparer les offres de service. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES			
NOM DE L'OFFRE	1 H	2 H	
TEMPS DE COMMUNICATION	Jusqu'à 1h en France métropolitaine	Jusqu'à 2h en France métropolitaine	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait de communications (appels voix, visio, SMS, MMS, appels vers l'international, web excepté en UE et DOM...) qui se bloque une fois le crédit mensuel épuisé. Durées indiquées correspondant au temps maximum de communication calculé à partir d'un usage exclusif d'appels voix en France métropolitaine (hors n° spéciaux). Inclut les appels en Union Européenne (hors France métropolitaine) et DOM pour les voyageurs occasionnels, décomptés du crédit. • SMS/MMS : illimités, métropolitains et en Union Européenne (hors France métropolitaine) et DOM pour les voyageurs occasionnels, non surtaxés, entre personnes physiques et à usage privé, sous réserve d'un crédit mensuel positif. • Web en très haut débit 4G en France métropolitaine 20 Mo (palier 1h) ou 1 Go (palier 2h). Bloqué et rechargeable, une fois le crédit mensuel épuisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Web 4G en UE et DOM pour les voyageurs occasionnels : - Palier 1h : 20 Mo inclus. - Palier 2h : 1 Go inclus. • Forfait bloqué rechargeable à tout moment avec la gamme de recharges NRJ Mobile (voix, web...). Ces recharges ne sont pas soumises à une durée de validité. • Web radios NRJ en illimité en France métropolitaine. • Digital Coach : solution innovante pour accompagner vos enfants dans leur vie numérique en favorisant le dialogue et la confiance. • Avantage -16 ans. • Prix carte SIM : En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur. 	
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS	<ul style="list-style-type: none"> • Report du crédit de communications non utilisé dans la limite du forfait mensuel, sur le mois suivant uniquement et décompté à l'issue du forfait mensuel en cours. • Accès gratuit à la messagerie vocale, en France métropolitaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du numéro. • Double appel. • Alerte conso. 	
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES (OU DÉCOMPTÉES DU CRÉDIT DE COMMUNICATION)	<ul style="list-style-type: none"> • Voix en France métropolitaine : à la seconde dès la première seconde • Voix en UE et DOM : à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles. • SMS/MMS : illimités. • Web en France métropolitaine : par paliers de 10 ko indivisibles. • Web en UE/DOM : au ko. 		
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Web 4G en France métropolitaine : débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. • Hors usages surtaxés. <p>En cas de congestion de certains éléments du réseau mobile, des mesures de gestion de trafic sur la data pourront être prises afin de permettre l'accès de tout client à son réseau data. Durant la période de congestion, ces mesures peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet. En cas d'écarts de performance permanents prouvés, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.</p>			
PRIX			
PRIX MENSUEL DE L'OFFRE	Prix mensuel 12 mois avec mobile	10,99 €	15,99 €
	Coût/min en France métropolitaine	0,18 € /min	0,13 € /min
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Voix (recharges)	0,38 €/min	
	SMS	Non applicable	
	MMS	Non applicable	
	Web	cf. recharges Web	
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Appels	0,0384 €/min	
	SMS	0,012€/destinataire	
	MMS	0,0036 €/destinataire	
	Web	0,0036 €/Mo	
FRAIS D'ACTIVATION	Non applicable		
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION			
DURÉE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée		
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	12 mois		
RÉSILIATION	<p>Résiliation par le client avant la fin de la période minimale d'engagement : résiliation par courrier adressé au Service Client, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement.</p> <p>Résiliation par le client au-delà de la période minimale d'engagement : la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client.</p>		
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS			
Informations détaillées sur nos produits et services à l'attention des utilisateurs finaux en situation de handicap disponibles à cette adresse : https://www.nrjmobile.fr/fr/accessibilite.html			
AUTRES INFORMATIONS UTILES			
Le forfait bloqué Be Live est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un terminal compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver sous zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service de visiophonie.			
INTERRUPTION DES SERVICES	En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.		

FORFAIT 4G POCKET (MISE À JOUR AU 04/01/2021)

NRJ Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom - 12 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02

Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 09 :

• **Par téléphone** (lun-sam 8h/22h hors jours fériés) : - depuis votre mobile : 200 ou 675 200 - depuis un autre numéro : 0 969 360 200

• **En ligne** : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE.

Il permet de comparer les offres de service. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES		
NOM DE L'OFFRE	15 Go	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	<ul style="list-style-type: none"> • Web en très haut débit 4G en France métropolitaine : 15 Go. Débit ajusté au-delà. • Web 4G en Union Européenne (hors France métropolitaine) et DOM pour les voyageurs occasionnels : 2 Go inclus. • Prix carte SIM : En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur. 	
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS	Non applicable	
	Les tarifs des services supplémentaires et options sont mis à disposition séparément.	
DÉCOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES	• Web : au Ko dès le 1er Ko.	
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS		
<ul style="list-style-type: none"> • Web 4G en France métropolitaine : débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. • En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 15 Go, permettant navigation et mails. <p>En cas de congestion de certains éléments du réseau mobile, des mesures de gestion de trafic sur la data pourront être prises afin de permettre l'accès de tout client à son réseau data. Durant la période de congestion, ces mesures peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet. En cas d'écarts de performance permanents prouvés, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.</p>		
PRIX		
PRIX MENSUEL	Sans engagement (sans routeur 4G Pocket)	15,99 €
	Avec engagement 12 mois (avec routeur 4G Pocket à prix préférentiel)	19,99 €
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Web	Non applicable
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN UNION EUROPÉENNE ET DOM	Web	0,0036 €/Mo
FRAIS D'ACTIVATION	Non applicable	
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION		
DURÉE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	Sans engagement ou avec engagement 12 mois	
RÉSILIATION	<p>Résiliation par le client avant la fin de la période minimale d'engagement : souscription d'un forfait avec engagement 12 mois : résiliation par courrier adressé au Service Client, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement.</p> <p>Résiliation par le client au-delà de la période minimale d'engagement ou dans le cadre du forfait sans engagement : la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client.</p>	
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS		
Informations détaillées sur nos produits et services à l'attention des utilisateurs finaux en situation de handicap disponibles à cette adresse : https://www.nrjmobile.fr/fr/accessibilite.html		
AUTRES INFORMATIONS UTILES		
Le forfait 4G Pocket est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-InformationTelecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un équipement compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver en zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service.		
INTERRUPTION DES SERVICES	En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.	

FORFAIT BOX* 4G (MISE À JOUR AU 04/01/2021)

NRJ Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom - 12 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02

Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 09 :

• **Par téléphone** (lun-sam 8h/22h hors jours fériés) : - depuis votre mobile : 200 ou 675 200 - depuis un autre numéro : 0 969 360 200

• **En ligne** : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou directement sur www.assistance-mobile.com

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE.

Il permet de comparer les offres de service. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES		
NOM DE L'OFFRE	Box 4G	
DESCRIPTION DE L'OFFRE	• Web en très haut débit 4G en France métropolitaine : 250 Go. Débit ajusté au-delà. • Prix carte SIM : En point de vente : se renseigner auprès de votre distributeur.	
DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS	Non applicable Les tarifs des services supplémentaires et options sont mis à disposition séparément.	
DÉCOMPTÉ DES COMMUNICATIONS INCLUSES	• Web : au Ko dès le 1er Ko.	
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS		
• Web 4G en France métropolitaine : débit descendant maximum théorique : jusqu'à 100 Mb/s. Débit ascendant maximum théorique : jusqu'à 50 Mb/s. • En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de 250 Go, permettant navigation et mails. En cas de congestion de certains éléments du réseau mobile, des mesures de gestion de trafic sur la data pourront être prises afin de permettre l'accès de tout client à son réseau data. Durant la période de congestion, ces mesures peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet. En cas d'écarts de performance permanents prouvés, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.		
PRIX		
PRIX MENSUEL	Avec engagement 12 mois (avec Box* 4G à prix préférentiel)	29,99 €
TARIFS DES USAGES AU-DELÀ ET HORS FORFAIT, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	Web	Non applicable
FRAIS D'ACTIVATION	Non applicable	
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION		
DURÉE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	12 mois	
RÉSILIATION	Résiliation par le client avant la fin de la période minimale d'engagement : souscription d'un forfait avec engagement 12 mois : résiliation par courrier adressé au Service Client, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement. Résiliation par le client au-delà de la période minimale d'engagement : la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client.	
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS		
Informations détaillées sur nos produits et services à l'attention des utilisateurs finaux en situation de handicap disponibles à cette adresse : https://www.nrjmobile.fr/fr/accessibilite.html		
AUTRES INFORMATIONS UTILES		
Le forfait Box 4G est disponible avec l'ensemble des couvertures réseaux de Euro-Information Telecom : GSM / GPRS / 3G / 3G+ / H+ / 4G. Le client doit disposer d'un équipement compatible 3G / 3G+ / H+ / 4G et se trouver en zone de couverture 3G / 3G+ / H+ / 4G pour profiter du service.		
INTERRUPTION DES SERVICES	En cas d'interruption totale et sans condition de délai de rétablissement : dédommagement sur demande conformément aux Conditions Générales de Service.	

* Routeur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

APPLICABLES À COMPTER DU 11 FÉVRIER 2021

1. OBJET

Les présentes conditions générales de service (ci-après les « CGS ») ont pour objet de définir les conditions d'abonnement (forfaits et forfaits bloqués rechargeables) et les conditions d'utilisation (offre prépayée) aux services de radiotéléphonie publique numérique (ci-après les « Services ») proposés par la société Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 euros - RCS PARIS 421 713 892 - 12, rue Gaillon 75002 PARIS (ci-après « l'Opérateur ») sous ses différentes marques.

Les Services sont délivrés en utilisant pour les départs d'appel le(s) réseau(x) du/des opérateur(s) tiers avec le(s)quel(s) l'Opérateur a négocié un/des partenariat(s) (ci-après le « Réseau »).

Les relations entre l'Opérateur et le Client sont régies par les présentes CGS, le formulaire d'abonnement (« les Conditions Particulières »), les conditions tarifaires (ci-après « la Brochure Tarifs »), remis au moment de la souscription des Services.

Le Client peut prendre connaissance de ces documents avant la souscription des Services sur les sites internet de l'Opérateur et dans les Brochures Tarifs disponibles auprès des distributeurs des Services.

2. DESCRIPTION DES SERVICES

2.1 Les Services souscrits par le Client à titre principal lui permettent notamment de recevoir et d'émettre des appels téléphoniques, d'émettre des SMS et des MMS, de surfer sur le Web sauf Service spécifique ne proposant que certains usages. Les Services souscrits par le Client sont à usage strictement personnel. Pour un usage professionnel, le Client doit souscrire une offre spécifique réservée aux professionnels.

2.2 Dans le cadre des forfaits bloqués rechargeables, le Client dispose chaque mois d'un crédit de communication. Lorsque celui-ci est épuisé, le Client peut seulement continuer à recevoir des appels et des SMS en France Métropolitaine. Le Client peut recharger son forfait grâce aux recharges définies dans la Brochure Tarifs.

2.3 Dans le cadre de la Carte prépayée, le Client dispose d'une offre sans engagement qui lui permet l'émission d'appels, sous réserve du prépaiement complet.

Le Client peut créditer sa Carte prépayée à tout moment pendant sa durée de validité. Lorsque le crédit est épuisé, le Client peut continuer à recevoir des appels et des SMS en France métropolitaine. Le Client dispose, à compter de son premier appel ou de son dernier rechargement (la plus récente de ces deux dates), des délais définis dans la Brochure Tarifs pour consommer son crédit de communication selon la formule tarifaire choisie.

Aux termes de ces délais, si le Client n'a effectué aucun rechargement, il perdra irrévocablement l'éventuel crédit de communication restant et ne pourra plus émettre d'appels (sauf vers les numéros d'urgence).

À défaut d'activation de la ligne dans un délai de 6 mois à compter de la date d'achat de la Carte prépayée ou à défaut de rechargement dans un délai de 3 mois après la durée de validité du crédit, la ligne sera automatiquement résiliée entraînant la perte du numéro de téléphone.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Client s'engage à communiquer son identité, en présentant, au moment de l'achat de la Carte, l'original de sa pièce d'identité valide ou en renvoyant par courrier au Service Client le formulaire fourni avec la Carte accompagné de la photocopie recto-verso de sa pièce d'identité. Avant son identification, aucun rechargement de la Carte ne pourra être effectué et aucun appel vers et depuis l'international ne sera possible. À défaut d'identification dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'activation de la Carte, la ligne sera, dans un premier temps, suspendue. À défaut d'identification dans un délai de dix (10) jours à compter de la suspension de la ligne, celle-ci sera résiliée.

3. RÉSEAU/TERMINAUX

Le Réseau est accessible en France Métropolitaine dans la limite des zones de couverture. Le Client peut accéder à l'étranger au réseau des Opérateurs Tiers avec lesquels l'Opérateur a négocié des partenariats. Le Client peut émettre et recevoir des communications à partir de n'importe quel téléphone mobile agréé conçu pour recevoir la carte SIM et compatible avec les Services.

4. SOUSCRIPTION DES SERVICES

4.1 Toute personne physique majeure peut souscrire un Service de l'Opérateur, sous réserve que les Services ne soient pas réservés à des

typologies particulières de clients telles que définies dans la Brochure des Tarifs.

4.2 Modes de souscription :

i) souscription auprès d'un distributeur ou en Caisses et Agences Crédit Mutuel - CIC.

Les offres Crédit Mutuel Mobile se souscrivent auprès des Caisses de Crédit Mutuel proposant le Service de téléphonie mobile, et les offres CIC Mobile auprès des Agences CIC proposant le Service de téléphonie mobile. Renseignement peut être pris auprès des chargés de clientèle en Caisses ou Agences sur les offres Crédit Mutuel Mobile ou CIC Mobile pouvant être souscrites auprès de celles-ci.

Pour souscrire les Services de l'Opérateur, le Client doit remettre au distributeur les documents suivants :

- une copie de sa pièce d'identité valide,
- un relevé d'identité internationale (IBAN) à son nom,
- un chèque annulé à son nom du même compte bancaire que l'IBAN (paiement par chèque).

En cas de non-concordance entre l'adresse figurant sur la pièce d'identité, sur l'IBAN et/ou celle figurant sur le formulaire d'abonnement, le distributeur pourra demander au Client de lui fournir un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois.

La fourniture d'un justificatif de domicile en France métropolitaine permet au Client de bénéficier des services d'itinérance dans les conditions réglementées pour ses déplacements occasionnels.

ii) souscription à distance

Pour souscrire les Services de l'Opérateur par Internet ou par télévente, le Client doit remplir toutes les étapes indiquées sur le site ou qui lui seront indiquées par le téléconseiller jusqu'à la confirmation de sa commande, conformément aux Conditions Générales de Vente à Distance de l'Opérateur.

Afin de valider sa souscription, le Client doit adresser à l'Opérateur :

- une copie de sa pièce d'identité valide,
- un IBAN à son nom,
- un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois,
- un chèque annulé à son nom du même compte bancaire que l'IBAN (paiement par chèque).

En cas de non-concordance entre l'adresse figurant sur la pièce d'identité, sur l'IBAN et/ou celle figurant sur le formulaire d'abonnement, le distributeur pourra demander au Client de lui fournir un justificatif de domicile en France métropolitaine de moins de trois mois.

La fourniture d'un justificatif de domicile en France métropolitaine permet au Client de bénéficier des services d'itinérance dans les conditions réglementées pour ses déplacements occasionnels.

Les documents, énumérés ci-dessus, s'ils n'ont pas été communiqués au moment de la souscription, doivent être adressés à l'Opérateur par courrier à l'adresse suivante : Service Souscription - 53098 Laval Cedex 9, au plus tard huit (8) jours après la date de souscription aux Services. En cas de difficultés concernant la fourniture des pièces justificatives lors de la souscription des Services de l'Opérateur, le Client peut contacter son Service Clients.

4.3 Pour toute souscription à distance des Services et en cas de souscription en Caisses et Agences Crédit Mutuel - CIC, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter de coûts de rétractation à l'exception des coûts directs de renvoi de la carte SIM. L'Opérateur n'impose cependant pas au Client le retour de sa carte SIM. Pour formaliser sa demande, le Client peut contacter son Service Client, renvoyer le formulaire de rétractation joint à son contrat d'abonnement ou porter sa ligne vers un autre opérateur mobile.

Ce délai rétractation de 14 jours part :

- en cas de souscription : à compter de la réception de la carte SIM par le Client,
- en cas de migration d'offre : à compter de l'acceptation du changement d'offre par le Client.

En cas de rétractation dans les délais ci-dessus, l'Opérateur rembourse le Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours de la totalité des sommes versées le cas échéant par le Client relatives au Service souscrit. En cas de souhait d'utilisation de sa ligne avant la fin du délai de rétractation, le Client est redevable du montant du Service calculé prorata temporis entre la date de mise en service de la ligne jusqu'à la date de demande de rétractation ou la date de portabilité sortante de la ligne. Les conditions et modalités de rétractation liées à l'achat d'un téléphone

mobile, vendu par l'Opérateur, sont définies dans les Conditions Générales de Vente à Distance.

4.4 Souscription offres dédiées

Le Client s'engage à fournir, au jour de la souscription et dans les deux mois précédant chaque date anniversaire de souscription tout justificatif permettant de prouver que celui-ci peut bénéficier de l'offre dédiée.

4.5 Coordonnées

Le Client s'engage à informer l'Opérateur de tout changement de ses coordonnées dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés à compter dudit changement.

5. OUVERTURE DE L'ACCÈS AUX SERVICES

5.1 L'Opérateur s'engage à attribuer un numéro d'appel et à ouvrir l'accès aux Services (ci-après la « Mise en Service »), au plus tard (i) dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la date de souscription, en cas de souscription auprès d'un Distributeur en point de vente physique avec délivrance concomitante d'une carte SIM, (ii) dans les trois (3) jours ouvrés, en cas de vente à distance, lorsque le Client souhaite utiliser les Services avant la fin du délai de rétractation, (iii) dans les quinze (15) jours ouvrés, en cas de vente à distance, lorsque le Client ne souhaite pas utiliser les Services avant la fin du délai de rétractation, ou (iv) à compter de la date de portabilité souhaitée par le Client lorsque cette date est postérieure aux dates indiquées ci-dessus.

5.2 Par dérogation à ce qui précède, en cas d'absence de remise de la totalité des documents visés à l'article 4 par le Client, la Mise en Service ne se fera dans les délais précités qu'à compter de la date de réception par l'Opérateur du dernier document requis.

5.3 En cas de demande de dépôt de garantie, le délai de Mise en Service est porté à vingt (20) jours à compter de la réception de celui-ci, sous réserve du respect des dispositions ci-dessus.

5.4 En cas de dépassement des délais de Mise en Service du fait de l'Opérateur, le Client peut demander, par courrier, une indemnité, sous la forme d'avoir, calculé au prorata temporis sur la base du coût mensuel du Service et/ou du ou des service(s) optionnel(s) souscrit(s) lors de l'activation de la ligne et non fourni(s).

5.5 Si, à l'issue d'un délai de deux (2) semaines, les parties n'ont pas trouvé de solution de nature à remédier à cet échec, ou si cette solution devait entraîner une facturation supplémentaire à la charge du Client, ce dernier peut demander, par courrier, la résiliation sans frais du contrat.

5.6 Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de Mise en service de sa ligne pour signaler au Service Client son impossibilité d'accéder au Réseau. Dans l'hypothèse où la vérification de couverture du Réseau ferait apparaître que le Client se situe dans une zone non couverte par le Réseau, le Client peut demander par courrier la résiliation du contrat sans frais.

5.7. Dans les cas 5.5 et 5.6, dans l'hypothèse où le Client a souscrit un Pack de l'Opérateur (téléphone mobile + carte SIM), celui-ci s'engage à renvoyer le téléphone mobile en parfait état à l'Opérateur dans son emballage d'origine à l'adresse qui lui aura été communiquée par le Service Client. L'Opérateur s'engage dans ce cas à lui rembourser le prix d'acquisition du téléphone mobile. À défaut, l'Opérateur sera en droit de facturer au Client le prix du mobile hors abonnement, déduction faite de sommes déjà versées par le Client lors de l'acquisition du téléphone mobile.

6. PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de Mise en Service de la ligne.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec ou sans période initiale minimale d'engagement, selon les Services souscrits par le Client.

7. DÉPÔT DE GARANTIE

L'Opérateur peut demander au Client, lors de la souscription du contrat, en cas de (i) chèque déclaré irrégulier suite au contrôle effectué, (ii) inscription du Client au fichier Préventel ou (iii) lorsque le nombre total de contrats d'abonnement souscrits par le Client est supérieur à deux, un dépôt de garantie encaissé au jour de sa remise, non productif d'intérêts, dont le montant figure dans la Brochure Tarifs. Dans l'hypothèse où, en cours de contrat, le fait générateur ayant donné lieu à la demande du dépôt de garantie disparaît, l'Opérateur restituera au Client sur demande écrite de ce dernier le dépôt de garantie dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la réception de sa demande. À l'expiration du contrat, le dépôt de garantie est restitué au Client (par chèque ou par virement) dans un délai maximum de 10 (dix) jours à compter du jour où le Client a éteint l'intégralité de sa dette envers l'Opérateur.

8. AVANCE SUR FACTURE

8.1 À la souscription

Afin de limiter les risques de fraude, l'Opérateur peut demander au Client, au moment de la souscription des Services, une avance sur facture dont le montant est indiqué dans la Brochure Tarifs. En cas de refus du Client, la souscription sera annulée et les sommes éventuellement facturées lui seront restituées.

L'avance sur facture est portée au crédit du Client dès son versement. Elle vient en déduction des sommes dues par le Client à compter de sa seconde facture, sous réserve que la première facture ait été effectivement payée par le Client.

8.2 En cours d'exécution du contrat

Afin de limiter les dépassements de forfait trop importants susceptibles d'occasionner des chocs de facturation, l'Opérateur peut demander au Client, en cours d'exécution du contrat, une avance sur facture, non productive d'intérêts, lorsque le montant des communications hors et/ou au-delà du forfait dépasse un certain seuil de consommations :

- pour les nouveaux clients et jusqu'à l'émission de la 3^e facture, ce seuil est défini dans la Brochure Tarifs,
- après l'émission de la 3^e facture, ce seuil correspond à 1,5 fois le montant moyen des 3 dernières factures,
- en cas d'incident de paiement, ce seuil est ramené, pendant une durée de 6 mois, au seuil défini dans la Brochure Tarifs.

Le Client est informé de l'approche de ce seuil à plusieurs reprises (sms et emails) ainsi que de la mise en restriction prochaine de sa ligne (blocage usages sortants).

Le montant de l'avance sur facture qui sera demandé au Client est égal à la surconsommation dont celui-ci est redevable au moment de l'établissement de la demande d'avance par l'Opérateur. Il est porté au crédit du Client dès son versement. Il vient en déduction des sommes dues et à venir par le Client jusqu'à épuisement.

9. TARIFS / MODIFICATION DES SERVICES

9.1 Les tarifs des Services principaux, des Services complémentaires et des Services optionnels ainsi que leurs modalités d'application sont définis dans la Brochure Tarifs.

9.2 En cas de souscription/modification des Services effectuée à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de son acceptation pour se rétracter.

10. FACTURATION

10.1 Les factures sont établies suivant une périodicité mensuelle et sont payables comptant en euros TTC, dans le délai maximum porté sur la facture. Elles comprennent (i) les redevances mensuelles d'abonnement, perçues d'avance pour la période de facturation suivante, (ii) le montant des communications passées au-delà ou hors forfait, au cours de la période de facturation échue, (iii) le montant des Services Complémentaires et des Services Optionnels, (iv) les autres frais dus en vertu du présent contrat dont les montants figurent dans la Brochure Tarifs, (v) le montant des sommes dues aux éditeurs de contenus au titre de la consultation ou de l'utilisation de leurs services.

10.2 Sauf cas de contestation de facture, l'Opérateur pourra en cas de non règlement de factures, suspendre la ligne du Client, puis après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet, résilier le contrat d'abonnement. La résiliation des Services entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client à l'Opérateur, et notamment des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement.

10.3 L'Opérateur tient à la disposition du Client tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes. Le décompte des éléments de facturation établi par l'Opérateur et servant de base à la facture est opposable au Client en tant qu'élément de preuve. Aucune réclamation du Client en restitution du prix des Services facturés par l'Opérateur n'est recevable au-delà d'un délai d'un (1) an à compter du jour du paiement.

10.4 Le Client peut demander à un tiers (personne physique ou morale) de payer, à sa place, les factures correspondant mais reste tenu de son obligation de paiement envers l'Opérateur en cas de défaillance de ce tiers.

10.5 En cas de règlement de factures par prélèvement sur compte bancaire, le Client est informé au moins dix (10) jours avant la date d'échéance de celui-ci. Ce délai pourra être raccourci si le Client demande à anticiper la date d'échéance du prélèvement.

11. OBLIGATIONS DU CLIENT

11.1 Utilisation de la carte SIM

L'Opérateur remet au Client une carte SIM à laquelle est associé un numéro d'appel attribué par l'Opérateur (hors cas de portabilité) qui lui permet d'accéder à l'ensemble des Services proposés par l'Opérateur. En cas de perte ou vol de la carte SIM, le Client doit en informer immédiatement son Service Client afin que la ligne soit suspendue. Sauf conditions particulières liées à son offre, jusqu'à la prise en compte de la suspension par l'Opérateur, le Client restera redevable de toutes les communications passées à partir de sa carte SIM.

Le Client doit confirmer le vol ou la perte de sa carte SIM par courrier au Service Client accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès du commissariat ou des autorités compétentes. Durant la suspension de la ligne, le contrat reste en vigueur et le Client reste tenu au paiement des redevances d'abonnement et autres sommes dues à l'Opérateur. Sur demande, le Client recevra une nouvelle carte SIM ; le Client faisant son affaire de se procurer un nouveau téléphone mobile lui permettant d'utiliser sa nouvelle carte SIM.

11.2 Utilisation des Services

Les Services étant proposés exclusivement entre personnes physiques, le Client s'interdit l'utilisation à titre gratuit ou onéreux des Services en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation (notamment numéros d'appel commençant par 01, 02, 03, 04, 05 ou 09 inclus).

12. ASSURANCE

Dans le cadre de certaines offres, le Client peut bénéficier d'une assurance contre l'utilisation frauduleuse de sa ligne et/ou d'une assurance contre le vol de son téléphone mobile.

Les conditions précises de ces assurances ainsi que les exclusions de garanties et les modalités de déclaration de sinistre sont définies dans la Notice d'Information Assurance.

13. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX OFFRES VOIX ET/OU SMS ET/OU DATA ILLIMITÉS

L'Opérateur peut proposer au Client au travers des Services des appels voix et/ou des SMS et/ou de la data en illimité. Ces appels voix et/ou SMS et/ou data sont, sauf mention contraire dans l'offre concernée, proposés exclusivement depuis et vers la France métropolitaine.

Afin de lutter contre la fraude et le détournement d'offres, ces offres ne sont autorisées que dans la limite d'un certain nombre de correspondants et/ou d'un certain nombre d'heures par appel, par période de facturation, précisés clairement dans les Brochures Tarifs sous les offres correspondantes.

L'Opérateur se réserve le droit de suspendre puis de résilier l'offre en cas d'utilisation des Services à des fins autres que personnelles (à des fins lucratives) et/ou de cession totale ou partielle des Services.

L'Opérateur se réserve le droit de prendre des mesures de gestion de trafic sur la data. Celles-ci désignent les mesures mises en œuvre par l'Opérateur pour permettre l'accès de tout Client à son réseau data. Sur le réseau mobile, ces mesures sont mises en œuvre en cas de congestion de certains éléments du réseau, sur les éléments concernés. Durant la période de congestion, elles peuvent par exemple augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page internet.

14. CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'ITINÉRANCE EN UE, DOM, ET SUISSE, ANDORRE, USA, CANADA LE CAS ÉCHÉANT

14.1 L'Opérateur se réserve le droit d'appliquer une surcharge sur les communications effectuées en itinérance en cas d'absence de fourniture de justificatif de domicile en France métropolitaine.

14.2 Le Client sera facturé (après avoir été alerté) des usages en itinérance en UE, DOM et, pour les forfaits concernés, en Suisse, Andorre, USA, Canada, si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, il utilise son forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone (en dehors de la France métropolitaine) et qu'il réalise plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone.

15. PORTABILITÉ DES NUMÉROS

Le Client mandate l'Opérateur afin de conserver son numéro mobile existant. La Portabilité emporte résiliation en son nom du contrat le liant à son ancien opérateur au jour de la portabilité. La portabilité ne pourra être effectuée en cas d'incapacité du demandeur, demande de portabilité

incomplète ou contenant des informations erronées, numéro inactif le jour de la demande de portage ou faisant déjà l'objet d'une demande de résiliation ou de portabilité. Lorsque la portabilité entrante du Client est refusée par son ancien opérateur, l'Opérateur affecte un nouveau numéro au Client. Le numéro du Client sera porté dans un délai d'un (1) jour ouvrable, sous réserve que l'accès ait été rendu disponible par l'opérateur sortant (deux (2) jours minimum après la prise en compte de la demande de portabilité du Client), sauf demande expresse du Client d'un délai supplémentaire dans la limite de cinquante-neuf (59) jours.

16. SUSPENSION DU SERVICE

L'accès aux Services peut être suspendu de plein droit par l'Opérateur, après en avoir informé par tout moyen le Client :

- en cas d'absence des pièces justificatives valides exigées du Client lors de la souscription des Services dans l'hypothèse où la ligne aurait déjà été mise en service,
 - en cas de fraude ou tentative de fraude de la part du Client,
 - en cas d'utilisation par le Client d'un terminal mobile déclaré volé,
 - dans l'attente du Dépôt de garantie ou de l'Avance sur facturation ou en cas de non-paiement de ceux-ci, ou encore en cas de non-paiement d'une facture à la date limite de paiement figurant sur la facture, et après relance restée sans effet,
 - en cas de violation des dispositions légales, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs,
 - en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.
- La suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation, sauf suspension des Services pour cas de force majeure.

17. MODIFICATIONS DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Conformément aux termes de l'article L 224-33 du Code de la consommation, l'Opérateur s'engage à informer le Client par écrit de tout projet de modification des conditions contractuelles, au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Le Client peut résilier le contrat à tout moment et avant la fin de la période minimale d'engagement, sans indemnités, par courrier, en cas d'augmentation des tarifs des Services principaux et/ou complémentaires, et/ou toute autre modification des conditions contractuelles, et ce dans les quatre (4) mois qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et/ou des nouvelles conditions contractuelles. À défaut de résiliation dans les quatre (4) mois qui suivent leur entrée en vigueur, les nouveaux tarifs et/ou les nouvelles conditions contractuelles s'appliqueront.

18. FIN DU CONTRAT /RÉSILIATION

18.1 Résiliation des contrats à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement :

En cas de souscription d'un forfait avec engagement 12 mois, le Client peut mettre fin au contrat avant la fin de la période minimale d'engagement, par courrier, sous réserve du paiement des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement qui deviennent immédiatement exigibles.

En cas de souscription d'un forfait avec engagement 24 mois, le Client peut mettre fin au contrat avant la fin de la période minimale d'engagement, par courrier, sous réserve :

- dans l'hypothèse d'une résiliation intervenant avant la fin du 12^e mois, du paiement des frais d'abonnement et services y afférents restant à courir jusqu'à la fin du 12^e mois et du paiement du ¼ des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, qui deviennent immédiatement exigibles,
- dans l'hypothèse d'une résiliation intervenant après la fin du 12^e mois, du paiement du 1/4 des frais d'abonnement et services restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement, qui deviennent immédiatement exigibles.

18.2 Au-delà de la période minimale d'engagement ou si le Client a souscrit un abonnement sans période minimale d'engagement, la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnités, à l'initiative de l'Opérateur ou du Client par courrier.

18.3 La résiliation prend effet dans un délai maximum de sept (7) jours calendaires suivant la réception par l'Opérateur de la lettre de résiliation sauf demande contraire du Client ou portabilité sortante effectuée par le Client.

18.4 Par ailleurs, le Client personne physique, sous réserve qu'il n'ait pas eu ou pu avoir connaissance du fait générateur lors de la souscription ou du renouvellement du Service, peut mettre fin au contrat à tout moment, par courrier, et avant la fin de la période minimale d'engagement, sans indemnités, en cas de motifs légitimes, dûment justifiés, l'empêchant de poursuivre l'exécution du contrat, survenus postérieurement à la

souscription du contrat. Dans le cadre des engagements dits Novelli, l'Opérateur s'est engagé à automatiquement considérer comme motifs légitimes, les motifs suivants :

- licenciement du Client en contrat à durée indéterminée,
- difficultés financières ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- déménagement du Client dans une zone en France métropolitaine où le service est inaccessible depuis son nouveau domicile,
- déménagement du Client pour une durée supérieure à douze (12) mois hors du territoire métropolitain,
- maladie ou handicap rendant impossible l'usage du Service pendant une durée de plus de trois mois,
- décès du Client : l'annulation du numéro d'appel s'opère dès que l'Opérateur en a eu connaissance, sauf si les ayants droit désirent le reprendre,
- mise en détention, pour une durée minimum de trois (3) mois, dans un établissement pénitentiaire,
- en cas de force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence de la Cour de cassation.

Cette résiliation prend effet à l'issue d'un délai de sept (7) jours suivant la réception de la lettre de résiliation et des justificatifs nécessaires. La résiliation entraîne la désactivation définitive de la carte SIM et la perte du numéro.

18.5 Le contrat peut être résilié par l'Opérateur après en avoir avisé le Client en cas de fausse déclaration du Client concernant le contrat, non-paiement par le Client des sommes dues à l'Opérateur, après mise en demeure restée sans effet ou en cas de force majeure. La résiliation entraîne la désactivation définitive de la carte SIM et la perte du numéro.

19. FOURNITURE DES SERVICES / INTERRUPTION DES SERVICES / COMPENSATION

L'Opérateur est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche des Services et prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service de radiotéléphonie. En cas d'interruption totale des Services principaux et/ ou des Service(s) optionnel(s), l'Opérateur s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir les Services principaux et/ou les Service(s) optionnel(s) et à dédommager le Client, à sa demande, d'un montant calculé au prorata temporis du coût mensuel du Service et/ou du ou des service(s) optionnel(s) souscrits.

20. DONNÉES PERSONNELLES - ANNUAIRE

20.1 Les données à caractère personnel concernant le Client sont collectées et traitées par l'Opérateur, dans le respect des dispositions légales de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, (i) dans le cadre de la fourniture des Services, (ii) pour répondre à des obligations légales et (iii) pour un intérêt légitime. Les données à caractère personnel collectées lors de la souscription ont un caractère obligatoire pour permettre à l'Opérateur de traiter la demande de souscription et de fournir les Services. Les données à caractère personnel pourront être traitées par le personnel habilité de l'Opérateur et des sous-traitants ou prestataires de l'Opérateur. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne (Tunisie, Maroc, Monaco), ils auront conformément à la réglementation signé des « clauses contractuelles types » pour garantir au Client le même niveau de protection que dans l'Union Européenne. Le Client dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en écrivant à : Informatique et Libertés / Direction Juridique – Euro-Information Telecom - 12, rue Gaillon – 75002 PARIS ou à M. Le Délégué à la Protection des Données, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX. Le Client peut obtenir l'information sur la manière dont sont traitées ses données et sur ses droits en consultant la Politique Données Personnelles de l'Opérateur disponible sur son site internet ou sur demande. Le Client peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique en contactant son Service Client. Les informations en rapport avec la commande du Client peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est OneyTrust. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à l'identité et aux moyens de paiement sur les opérations réalisées à distance via le réseau internet. OneyTrust et l'Opérateur sont les destinataires de ces données. Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par OneyTrust ; à savoir la lutte contre la fraude à l'identité et au paiement lors des transactions à distance réalisées via le réseau internet. La survenance d'un impayé

au motif d'une utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement pourra entraîner l'inscription des données en rapport avec la transaction associée à cet impayé au sein d'un fichier d'incidents de paiement mis en œuvre par OneyTrust. Le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, à la limitation et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à OneyTrust à l'adresse suivante : Le délégué à la protection des données – OneyTrust - 34 avenue de Flandre - 59170 Croix. Plus de détail sur la gestion des données par OneyTrust et les droits attachés, en consultant la page internet suivante:

<https://oneytrust.com/mention-information-score/>

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant le Client sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE PREVENTEL, accessible aux opérateurs de télécommunications électroniques et aux sociétés de commercialisation de services de télécommunications électroniques. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client peut exercer son droit d'accès à ces informations directement auprès du GIE PREVENTEL - Service des consultations - TSA n° 54 315 - 77050 MELUN CEDEX et son droit d'accès, de rectification et/ou de suppression auprès de l'Opérateur à l'adresse mentionnée ci-dessus.

20.2 Dans le cadre de la mise en place de l'annuaire universel, le Client dispose du droit faire figurer notamment ses coordonnées personnelles gratuitement sur les listes publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignement. Il peut également demander à ce que ces listes ne soient pas utilisées à des fins de prospection commerciale ou pour des services d'annuaire inversé. Si le Client a souscrit à distance, par défaut, il n'est pas mentionné sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements. Pour choisir d'être mentionné sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs publiées dans les annuaires ou consultables par l'intermédiaire d'un service de renseignements, le Client se rend sur son Espace Client, rubrique « Votre compte » puis « Annuaire universel ». Si le Client choisit de s'inscrire sur ces listes, il pourra choisir que ces listes ne comportent pas l'adresse complète de son domicile, ne fasse pas référence à son sexe (sous réserve d'absence d'homonymie sur la même liste), que les données à caractère personnel le concernant issues des listes d'abonnés ou d'utilisateurs ne soient pas utilisées dans des opérations de prospection directe soit par voie postale, soit par voie de communications électroniques et enfin, que ces données ne soient pas mentionnées sur des listes d'abonnés ou d'utilisateurs permettant la recherche inversée de l'identité de l'abonné et de l'utilisateur à partir de son numéro de téléphone.

21. CESSION

Le Client peut céder ou transférer le contrat, à titre gratuit, sous réserve de fournir à l'Opérateur les mêmes documents que ceux nécessaires lors de la souscription accompagnés d'une autorisation du cessionnaire. Préalablement à la cession ou au transfert, le Client s'engage à régler toutes les sommes encore éventuellement dues au titre du présent contrat. L'Opérateur peut céder ou transférer à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice du présent contrat sous réserve que la cession du contrat n'emporte aucune diminution des droits du Client.

22. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée en premier recours auprès du Service Client par téléphone aux numéros et pendant les heures d'ouverture, précisés dans les Brochures Tarifs ou par courrier à l'adresse suivante : **Service Client Euro-Information Telecom - 53098 Laval Cedex 9**. Le Service Client répond à toute réclamation dans un délai moyen de quinze (15) jours ouvrés. Toutefois, si la réponse ne pouvait être donnée dans ce délai, le Service Client indiquera, par tous moyens, au Client le délai de traitement requis sans que ce dernier ne puisse dépasser un (1) mois. Dans le cas où le Client ne serait pas satisfait de la réponse définitive apportée par le Service Client ou en cas de dépassement des délais de réponse définis ci-avant, le Client peut alors formuler un second recours auprès du Service Consommateur de l'Opérateur, exclusivement par écrit, à l'adresse suivante : Service Consommateurs - Euro-Information Telecom - TSA 42002 - 75087 Paris Cedex 02 qui apportera une réponse au Client dans un délai de un (1) mois. En cas de non-respect par l'Opérateur des délais visés ci-avant ou en cas d'épuisement par le Client des voies de recours internes, les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur des communications électroniques (www.mediateur-telecom.fr) conformément à la charte de médiation.

